

L'OPCO EP lance son « hub de l'alternance »

L'OPCO EP poursuit sa stratégie digitale destinée à améliorer l'offre de services et fluidifier les échanges avec ses partenaires, entreprises, organismes de formation et CFA. Un objectif commun : faciliter l'accès à l'emploi des jeunes par l'Alternance

Enjeu majeur du plan de relance dans un contexte de crise inédit, l'Alternance est au cœur des missions de l'OPCO EP depuis la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel. Soucieuses de répondre au mieux à cet objectif d'intérêt général, ses équipes ont donc créé un outil dédié répondant à l'ensemble des attentes des acteurs de l'écosystème : Le hub de l'alternance.

Une plateforme dédiée au service de tous

Le hub de l'alternance réunit dans une seule et même plateforme digitale les services permettant à l'ensemble des acteurs du secteur de concrétiser des projets d'emploi, en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation. Entreprises, candidats à l'emploi, organismes de formation ou CFA pourront ainsi disposer d'informations et outils utiles, en complément de l'accompagnement de proximité assuré par les équipes de l'OPCO EP sur tout le territoire, y compris dans les départements et Régions d'Outre-Mer.

Dans le cadre d'une stratégie gagnant-gagnant, le hub de l'alternance est l'espace d'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi en vue de favoriser la construction de trajectoires professionnelles dans les entreprises.

Le hub de l'alternance répond à 4 objectifs :

- Contribuer à la simplification administrative de la gestion de l'apprentissage et accélérer la dématérialisation des contrats
- > Favoriser les entrées continues en contrat en alternance
- Contribuer à la diminution du taux de rupture des contrats
- Améliorer le processus de sourcing en aidant les entreprises à recruter les bons profils et les apprentis à trouver la bonne formation et une entreprise

Des outils pragmatiques et efficaces

Avec le concours de partenaires de l'emploi, de la formation et de l'orientation, le hub de l'alternance met à la disposition des entreprises un simulateur de coût net de contrat, un espace de parution des offres d'emploi, des clefs pour formaliser des fiches de postes adaptées, des conseils pour réussir le recrutement et l'intégration, des outils pour pérenniser l'emploi.

Pour les candidats à l'emploi, la plateforme facilite l'aide à l'orientation et à la découverte des métiers, permet de consulter des offres de formation et d'embauche en alternance sur des zones géographiques et dans des filières de métiers spécifiques.

De manière générale, la dématérialisation des procédures fluidifie et simplifie considérablement les échanges et participe au plan de reprise des entreprises.

Plus d'informations : hub-alternance.opcoep.fr

La valorisation des métiers qui recrutent avec le site « Bouge Ton Avenir »

Au-delà des outils RH ou la dématérialisation des procédures, le hub de l'alternance propose un espace dédié à la valorisation des métiers et des branches professionnelles qui recrutent avec l'accès, depuis le hub, au site Bouge-Ton-Avenir.

Ainsi, afin de mieux répondre aux attentes des jeunes, le site Bouge Ton Avenir a été intégralement repensé et réactualisé. Nouvelle charte, nouvelles rubriques, nouvelles fonctionnalités (agenda, vidéos-témoignages, visites virtuelles d'entreprises etc..) permettent de découvrir en quelques clics un univers professionnel et les leviers pour y accéder via notamment la géo-localisation des formations en alternance sur l'ensemble du territoire y compris dans les Départements et Régions d'Outre-Mer.

Plus d'informations : <u>bouge-ton-avenir.fr</u>

« Avec le hub de l'alternance, l'OPCO EP poursuit sa stratégie digitale au bénéfice de l'emploi des jeunes et du développement de l'alternance. Nous en profitons pour remercier l'ensemble de nos partenaires qui ont continué à ce beau projet » précise Sylvia Veitl, Présidente de l'OPCO EP. Pour Philippe Gaertner, Vice-président, « ce nouvel outil répond pleinement aux attentes des acteurs de l'écosystème et vient compléter utilement l'action des équipes sur le terrain, au plus près des besoins ».

A propos de l'OPCO des Entreprises de Proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 54 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3,5 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'OPCO EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

Directeur général : Arnaud Muret

Contact presse:

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication OPCO EP – <u>astrid.chenard@opcoep.fr</u>

Alix BOUGERET – 06 63 61 16 19 – alix.bougeret@ideealconseil.com